

## Création d'une mission d'information et d'évaluation - Désignation des membres

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par courrier du 12 mai dernier, M. ROSSELOT, président du groupe d'opposition, m'a transmis une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation relative à «La politique d'information et de relations publiques de la Ville de Besançon». Cette demande est signée par l'ensemble des membres de ce groupe.

Il est précisé que *«la mission porterait sur l'ensemble des opérations de communication et de relations publiques conduites par la ville, soit au titre des chapitres budgétaires qui lui sont directement consacrés, soit au titre des crédits dégagés en la matière pour telle ou telle opération»*.

L'article L 2121.22.1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 26 de notre règlement intérieur approuvé par délibération du 7 novembre 2002 fixent les conditions de la mise en place d'une telle mission, et notamment :

- la mission est chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal,
- la mission peut être créée à la demande d'un sixième des membres du Conseil Municipal, soit 9 élus,
- la demande doit être faite par écrit à M. le Maire au moins vingt jours avant la séance du Conseil Municipal,
- la mission qui dure six mois au maximum comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés dans le respect de la représentation proportionnelle. Celle-ci est présidée par un président, élu parmi ses membres, qui rendra compte aux élus sous la forme d'un rapport d'information.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité :

- à statuer sur cette demande de création d'une mission d'information et d'évaluation,
- en cas d'accord sur cette création à désigner les membres suivants :

Membres titulaires :

- Vincent FUSTER
- Denis BAUD
- Béatrice FALCINELLA
- Catherine BALLOT
- Jean ROSSELOT

Membres suppléants :

- Annie MENETRIER
- Martine BULTOT
- Franck MONNEUR
- Corinne TISSIER
- Nicole WEINMAN.

«**M. LE MAIRE** : Suite à une demande de notre groupe d'opposition, il va être mis en place une mission d'information et d'évaluation relative à la politique d'information et de relations publiques de la Ville de Besançon. Cette demande est signée par l'ensemble des membres de ce groupe. C'est une possibilité qui a été mise en place par le Gouvernement que j'ai soutenu, qui va dans le sens de la grande transparence. Ne souhaitant pas y participer parce que c'est difficile de se contrôler soi-même, et la Première Adjointe non plus, je demanderai à Vincent FUSTER, Deuxième Adjoint, il y aura une élection bien sûr, de présider cette mission d'information et d'évaluation. C'est une loi que nous avons mise en place, nous donnons suite à votre requête. Cela vous permettra d'ailleurs de voir que tout va bien. Vous aurez donc tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de votre mission. La première réunion se tiendra le 11 juillet à 10 heures 30, salle de la Direction Générale avec pour objet l'installation de la mission, l'élection de son président et la définition des axes et des méthodes de travail».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur la création de cette mission et en approuve la composition.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2003.*